



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENAÏS**  
**SEANCE DU 12 FEVRIER 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 18</b>
<b>Délégués Excusés : 3</b>	<b>dont Pouvoirs : 3</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 21</b>

**Date convocation : 06 FEVRIER 2025**

**Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 06 février 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) - Anaïs CADIS — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Nicole DUCOUT (+ Pouvoir de Marc GAILLARD) – Frédéric PRADERE – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

**Excusés avant donné pouvoir :**

Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE  
Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE  
Marc GAILLARD a donné pouvoir à Nicole DUCOUT

**Excusés :** Claude Laborde – Jean-Luc DUBROCA – Marc GAILLARD

**Absents :** Luc SCOGNAMIGLIO -

**N°23/2025**

**Objet : Attribution de subvention exceptionnelle aux actions pédagogiques du Collège Henri Scognamiglio**



RAPPORTEUR : Nicole DUCOUT

**N°23/2025**

**Objet : Attribution de subvention exceptionnelle aux actions pédagogiques du Collège Henri Scognamiglio**

Madame Nicole DUCOUT rappelle à l'assemblée que chaque année la Communauté de Communes réserve une enveloppe spécifique pour des actions qui s'intègrent dans le projet territorial communautaire.

Le Collège Henri Scognamiglio de Morcenx-la-Nouvelle accueillant une grande partie des élèves du Pays Morcenais sollicite l'attribution d'une aide financière à hauteur de 1 500 € pour l'organisation d'actions pédagogiques et notamment les voyages et sorties des élèves.

Madame Nicole DUCOUT propose à l'assemblée d'attribuer une aide exceptionnelle à cet établissement

Après examen du dossier et après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer une aide de 1500 € au Collège Henri Scognamiglio de Morcenx-la-Nouvelle pour l'organisation d'actions pédagogiques et notamment les voyages et sorties en faveur des élèves.

**AUTORISE** le Président à signer tous documents permettant le paiement de cette subvention

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Le secrétaire de séance

Roxanne OLIVIER

Fait à Morcenx-La-Nouvelle

Le 12 février 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENICHINI



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*